

**COMMUNE
DE
POLLIONNAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION N°2024/45

Conseil municipal du mardi 8 octobre 2024

Date de convocation du conseil municipal : 4 octobre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

Président : Philippe TISSOT, Maire

Secrétaire de séance : Aurélie GUTIERREZ

Membres présents à la séance : Philippe TISSOT, André BROTTET, Laetitia JOUSSE, Anne-Marie ROZIER, Benoît DUVAL, Sylvie PERRIER, Marie-Agnès MUGNIER, Patrick MARCHAND, Christine MORIN, Didier COQUARD, Aurélie GUTIERREZ, Sébastien BOUCHARD, Loïc BARBERAT, Danielle BLATH, Benjamin METELLY, Emeric GEHANT, Béatrice DUMORTIER, Christian RAGEADE,

Membres excusés : Stéphanie BOURGEOIS donne pouvoir à Loïc Barberat, Laurence SPAHR donne pouvoir à Benoît Duval, Eloïse REVOL donne pouvoir à Aurélie Gutierrez, Aurore TOMA donne pouvoir à Danielle Blath

Membres absents : Laurent BEAUPELLET

OBJET : CMJ – Don à une œuvre caritative

Le rapporteur expose au conseil municipal que, lors des événements organisés par le Conseil municipal des Jeunes, des dons ont été faits pour participer à l'achat des boissons et de la nourriture. Une somme de 252 € a ainsi été récoltée.

Considérant que les activités prévues lors du Voyage au Sénat sont au final prises en charge par la mairie, les jeunes conseillers municipaux ont émis le souhait que cette somme soit affectée dans son intégralité à un organisme caritatif, l'association l'Orchidée, basée à Oullins, qui réalise les rêves des enfants gravement malades.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré,

VALIDE la décision du CMJ d'attribuer 252 euros à l'association l'Orchidée

DIT que cette somme est prévue au chapitre 65 du budget 2024

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Certifiée conforme compte tenu de la publication et de la transmission en préfecture le 9 octobre 2024

Philippe TISSOT
Maire

